



LA FONDATION POELAERT OU LA SOCIÉTÉ CIVILE EN MOUVEMENT

LA FONDATION POELAERT EST NÉE D'UNE RÉACTION DU BARREAU DE BRUXELLES À L'ENCONTRE DE L'INERTIE LANCI-
NANTE DES AUTORITÉS À L'ÉGARD DU PALAIS DE JUSTICE QUI TOMBAIT EN RUINE ET QU'ON VOULAIT AFFECTER À DES
FINS NON JUDICIAIRES. CETTE FONDATION D'UTILITÉ PUBLIQUE FUT CONSTITUÉE LE 26 SEPTEMBRE 2011. ELLE EST
RECONNUE PAR ARRÊTÉ ROYAL. RAPPELONS TOUTES LES ÉTAPES DE SON PARCOURS DU COMBATTANT...

EN 2017, LE GOUVERNEMENT A RENONCÉ À L'AFFECTATION COMMERCIALE DU PALAIS

La Fondation Poelaert est composée de divers hauts magistrats, anciens Ministres d'État et bâtonniers, architectes et acteurs de la cité : Peter de Caluwe, Jean de Codt, Paul Dujardin, Diane Hennebert, Christine Matray, Christine Roger, François Schuiten (l'auteur du logo), Christian Vandewal, Dirk Van Gerven, Hugo Weckx et moi-même. Le conseil d'administration est assisté par les architectes Francis Metzger et Jos Vandenberg. Il est présidé par les bâtonniers des deux Ordres du barreau de Bruxelles.

Dans une première phase, nous avons rencontré tous les intervenants : les ministres compétents, fédéraux et régionaux, les représentants de la Ville, la Commission de la Justice du Parlement, les chefs de corps, les représentants de la Régie des Bâtiments et des SPF Justice et Finance... Nous les avons écoutés.

En 2012, nous avons élaboré les principes de gestion d'un Master Plan pour le Campus Poelaert. Ce document a été remis au Ministre de la Justice et au Secrétaire d'État en charge de la Régie. La

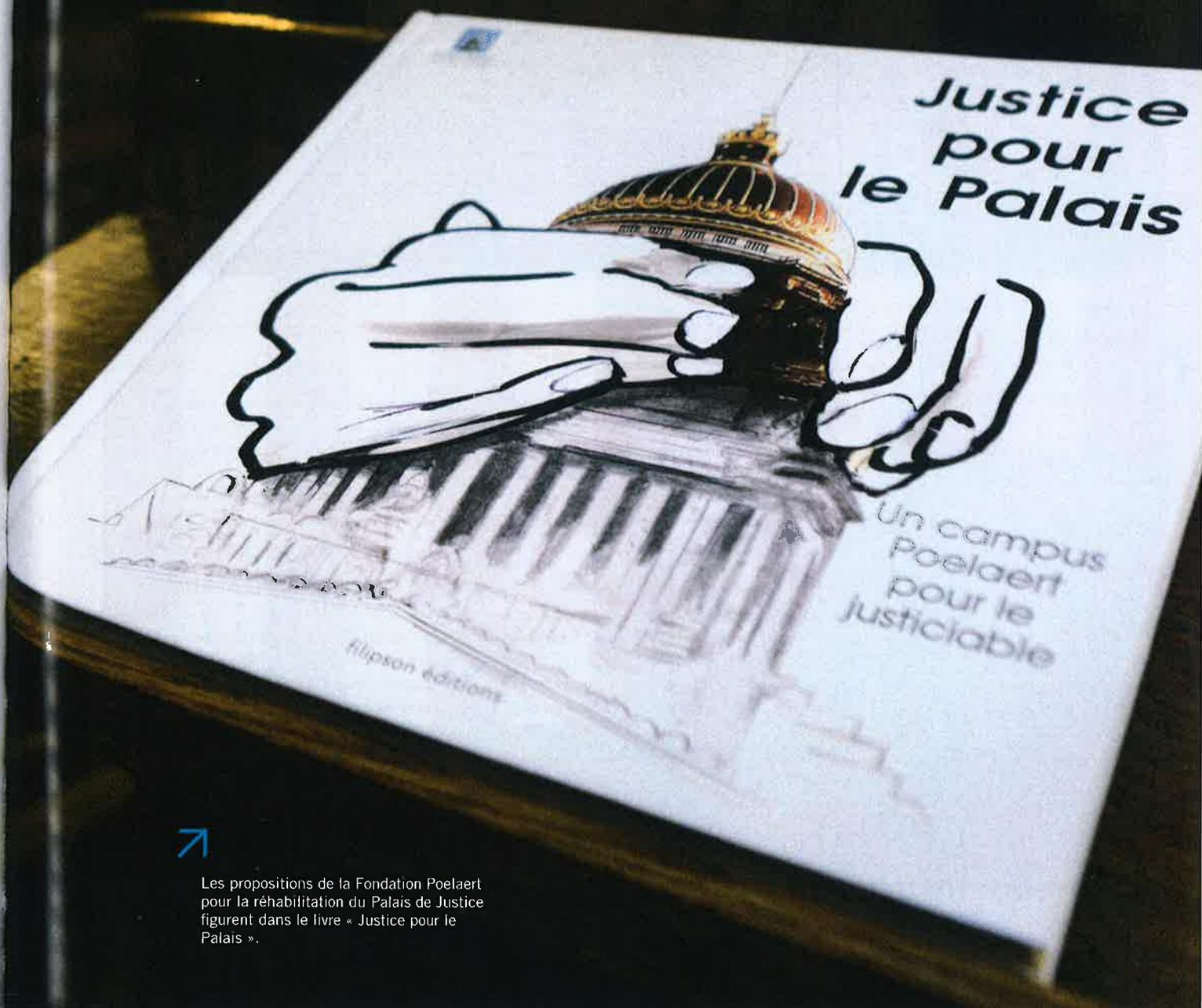
presse s'y est intéressée. Le document est consultable sur le site de la Fondation (www.poelaert.brussels).

En 2013, une note proposant une structure de gestion intégrée pour le Campus Poelaert a été préparée par Messieurs De Bandt et Oost et remise au gouvernement. Cette note suggérait la création d'une société de droit public, avec un conseil d'administration composé de managers professionnels, pour gérer le campus. Cette société, avec sa souplesse de gestion digne du privé, devrait rechercher un partenaire pour rénover le palais. Toutes ces idées furent rassemblées dans un livre « Justice pour le Palais - Un campus Poelaert pour le justiciable » publié en 2015 aux Éditions Filipson.

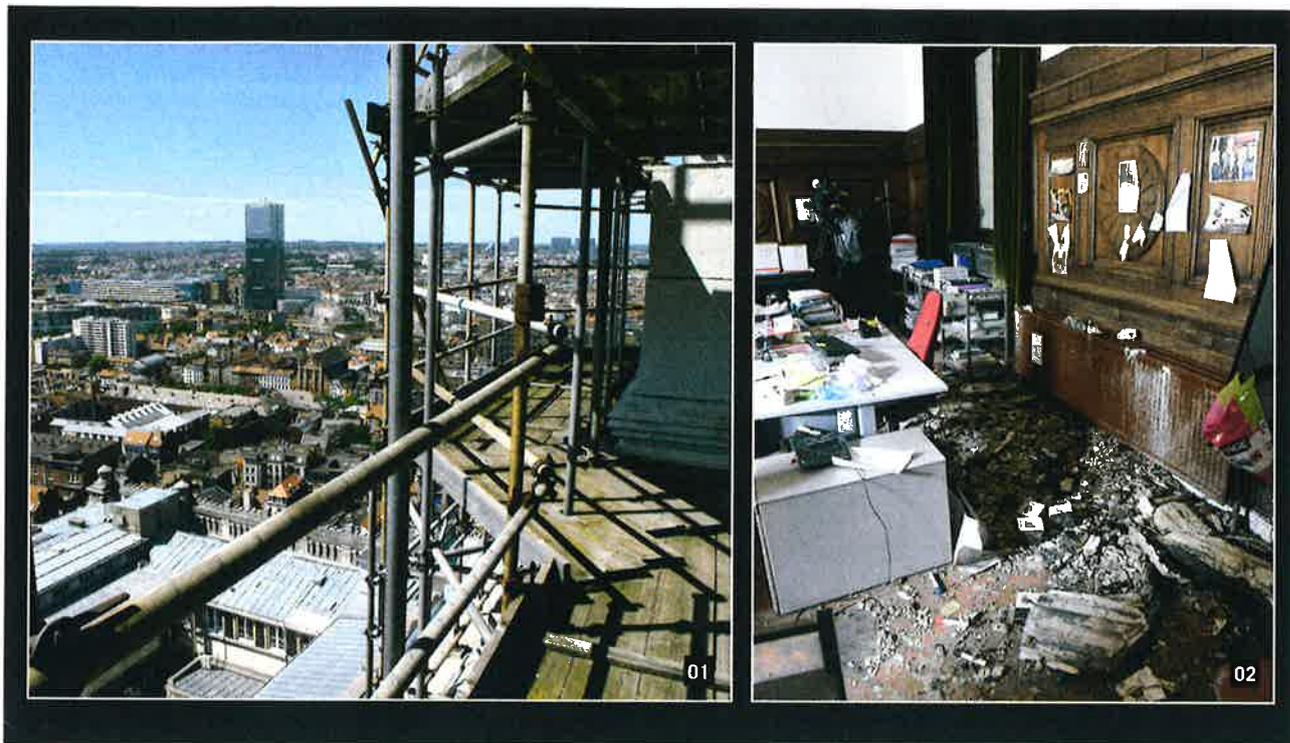
PLACE AU STEERCO POELAERT

En réalité, ce travail déterminé et de conviction a fini par porter ses fruits. En 2017, le gouvernement a renoncé à l'affectation commerciale des deux tiers du bâtiment comme il l'avait d'abord





Les propositions de la Fondation Poelaert pour la réhabilitation du Palais de Justice figurent dans le livre « Justice pour le Palais ».



01 A quand le classement des fameux échafaudages du Palais de Justice ?

02 A l'intérieur du Palais de Justice, il peut être déconseillé de travailler comme ce fut le cas, ici, des bureaux de la Cour de Cassation.

décidé. Il a abandonné également la sortie de la chaîne pénale du palais. Il a renoncé à l'idée de construire un nouveau palais que des promoteurs lui proposaient Rue de la Régence. Il a donc décidé de rénover et de restaurer le palais et d'enlever les échafaudages. Mais il n'a pas dit quand...

Au début de l'année 2019, le nouveau Ministre de la Régie des Bâtiments, par ailleurs Ministre de la Justice, nous a réunis. Il a obtenu de l'Administration de la Régie qu'un planning plus serré soit établi pour espérer que les travaux de rénovation soient terminés, non plus en 2040, mais en 2036. Ensuite, le 2 avril 2019, un protocole a été signé entre la Régie, la Justice et la Fondation Poelaert. La Fondation Poelaert est désormais associée au sort du palais. Une plateforme a été créée (intitulée Steerco Poelaert) pour accompagner les études et les travaux de rénovation et de restauration de l'intérieur du bâtiment, dans le cadre d'un réaménagement du palais et du Campus Justice.

Elle est composée des différentes parties intéressées : Régie, Justice, Région, Ville, Commission Royale des Monuments et Sites, Fondation Poelaert. L'objectif de ce nouvel organe est d'accélérer le processus de restauration. Le Steerco se réunit mensuellement.

ET LA PROCHAINE DÉCLARATION GOUVERNEMENTALE ?

La Fondation Poelaert exige que le principe d'une rénovation accélérée du palais soit inscrit dans le futur accord fédéral de majorité. Il n'y a pas d'État de droit démocratique ni d'économie moderne sans une justice qui fonctionne correctement. Le palais Poelaert est devenu le symbole matériel du sous-financement récurrent de la Justice par les pouvoirs législatif et exécutif. Il faut que la Justice soit refinancée et organisée de façon moderne. Le prochain accord fédéral de majorité doit comprendre l'élaboration d'un plan pour réaliser une justice du XXI^e siècle à Bruxelles.

IL FAUT QUE LA
JUSTICE SOIT
REFINANCÉE
ET ORGANISÉE
DE FAÇON
MODERNE



➤ N'hésitez pas à monter dans la grande roue de la Place Poelaert et à découvrir Bruxelles comme si vous étiez au premier étage... du Palais de Justice !

LE CAMPUS POELAERT ET LE PALAIS DE JUSTICE DEVRONT CONSTITUER AUSSI UNE ATTRACTION TOURISTICO- CULTURELLE

Notre proposition contient 6 points. Premièrement, l'exercice de la justice, à Bruxelles, a tout intérêt à concentrer, à l'avenir, tous les Cours et Tribunaux et les autres services juridiques sur un même site (à savoir le Campus Poelaert), où les justiciables pourront trouver facilement une solution à tous leurs problèmes judiciaires et juridiques. Ensuite, une justice bonne et moderne suppose que l'infrastructure dans laquelle ses services sont fournis soit gérée de manière professionnelle. Des économies importantes devront être réalisées dans le temps, par exemple par la rédaction des frais locatifs dans les immeubles situés en dehors de la Place Poelaert. Parallèlement, les infrastructures devront être adaptées aux besoins du temps et à l'évolution future de la Justice.

Par ailleurs, une justice moderne doit tenir compte de la médiation comme première ma-

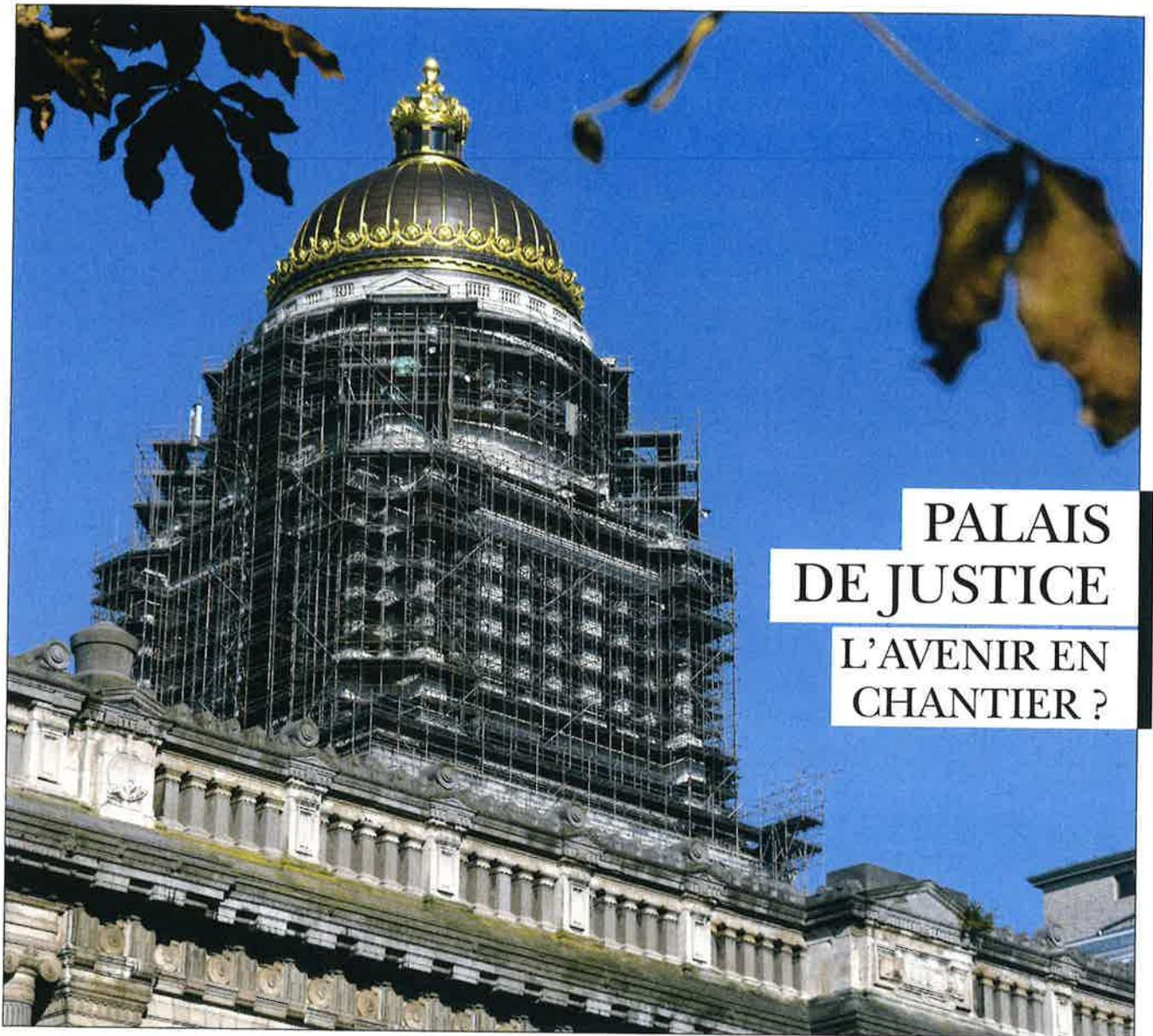
nière de résoudre les conflits. Le palais devra permettre que les modes alternatifs de règlement de conflits y soient facilement pratiqués. D'autre part, le Campus Poelaert et le Palais de Justice devront constituer aussi une attraction touristique-culturelle dans Bruxelles, capitale de l'Europe. Puis, il est nécessaire d'adapter l'organisation judiciaire et le droit aux nouveaux défis de la technologie, de la digitalisation, de la cybercriminalité et du terrorisme, et ceci dans le respect des droits humains. Enfin, il est proposé d'élaborer un master plan programmatique pour réaliser ce qui précède dans un délai de 4 ans.

Toutes ces exigences ont été soumises au Barreau de Bruxelles et aux organisations patronales et syndicales (VOKA, UWE, BECI, ACV/CSC, FGTB-ABVV, VBO-FEB) qui les ont validées. Elles seront adressées au formateur du gouvernement. ■

LOBBY 46

LE MAGAZINE DU GENTLEMAN MÉTROPOLITAIN

www.lobbymag.com | 11e année | Automne 2019 | 6 €



**PALAIS
DE JUSTICE**
L'AVENIR EN
CHANTIER ?

TRIBUNE
FINANCER LA CULTURE
A QUAND LE MÉCÉNAT ?

ALERTE
ASSOCIATION EN PÉRIL
IL FAUT SAUVER ARKADIA !

CLUB
GRAND
PLACE

MONUMENTS ET SITES
RÉGION BRUXELLES-CAPITALE
A-T-ON BESOIN DE LA COMMISSION ROYALE ?